



## Vente d'une maison pour payer l'EHPAD

Par **zaro1965**, le **27/02/2018** à **18:26**

Bonjour,

Nous avons dû placer notre mère(89)dans une maison de retraite, car elle a la maladie d'Alzheimer.

Nous possédons une maison (ma mère et mes 10 frères et sœurs hérité de notre père). Un de mes frères est décédé en 2013 et son ex compagne refuse de vendre(elle a une fille de 17 ans avec mon frère).

Actuellement, nous devons subvenir aux dépenses de notre mère, soit un budget de 250€ par personnes par mois.

Nous avons l'impression qu'elle joue la montre, afin que nous ayons toutes les dépenses, comme ça le jour où notre mère viendra à décéder, elle héritera de plus d'argent.

Devons-nous mettre notre mère sous tutelle afin qu'il règle le problème?

Merci de votre retour

Rosa

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **18:50**

Bsr,

Vous pouvez vous adresser au juge des tutelles, il décidera de la vente et vous êtes d'accord, donc la majorité est large.

Par **amajuris**, le **27/02/2018** à **20:22**

bonjour,  
la compagne intervient puisque sa fille est mineure, peut -être lorsqu'elle sera majeure, elle sera d'accord pour vendre.  
l'ex-compagne de votre frère n'est pas héritière de votre mère.  
salutations

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **21:34**

Une vente judiciaire requiert une majorité de 2/3, dans le cas présent, cela devrait donc passer.

Par **zahelle**, le **23/04/2018** à **18:28**

Bonjour, voilà pour les gens qui ont des doutes, je voudrais qu'il sachent que s'ils peuvent évité le passage de l'ehpade pour la vente c'est le mieux, ce qu'ils ne vous dirons pas, c'est que le vente se fera au plus bas prix pour vendre plus vite, et se servrons d'abort, ensuite les héritiers ne recevrons que des clopinettes, moi et mes soeurs se trouvons dans cette situation, ce qui est pas normal! alors faite attention, moins l'éhpad a de pouvoir et plus vous sauvegarderez votre bien !!!!